

Priorités politiques 2025



3 À propos d'HotellerieSuisse

4 Avant-propos

Révision de la SCH

5 Mettre en œuvre la volonté du Parlement

Politique de la formation

7 Égalité des chances pour une formation professionnelle supérieure forte

Taux spécial de TVA

9 Maintien du taux spécial de TVA pour un horizon fiable dans le secteur du tourisme

Partenariat social

11 Le partenariat social, la clé du succès pour assurer un avenir prospère à la branche

13 Autres thèmes importants présentant un intérêt pour la branche

18 Faits et chiffres

19 Contact et mentions légales



Évolution concernant les plates-formes de réservation
→ P.16



Clé du succès pour le partenariat social
→ p.11

À propos d'HotellerieSuisse

En tant qu'association de branche, HotellerieSuisse défend les intérêts des établissements d'hébergement innovants et attachés aux principes du développement durable en Suisse. Avec ses membres et partenaires, elle constitue le centre de compétences de la branche de l'hébergement. Depuis 1882, HotellerieSuisse s'engage, avec ses plus de 3 000 membres, dont plus de 2 000 établissements hôteliers, pour un secteur de l'hébergement suisse soucieux de la qualité et tourné vers l'avenir.

HotellerieSuisse s'emploie activement à offrir une valeur ajoutée à ses membres et à façonner, dynamiser et rassembler la branche. Elle œuvre aussi en politique pour des conditions-cadres favorables à la branche et aux employeurs. Association faîtière de 13 associations régionales, HotellerieSuisse est présente dans toutes les régions linguistiques et emploie environ 70 personnes au siège central à Berne.

En route vers une branche de l'hébergement tournée vers l'avenir

La branche suisse de l'hébergement a enregistré une hausse des nuitées sur plusieurs trimestres déjà. Néanmoins, cette nouvelle ne suscite pas l'optimisme général dans le secteur car les établissements luttent contre la hausse des coûts et ne parviennent guère à obtenir des rendements plus élevés malgré l'augmentation du nombre de réservations. À cela s'ajoute l'énorme impératif d'économie auquel la Confédération est confrontée et dont les répercussions pourraient également affecter le tourisme, par exemple en cas de réduction de subventions.

Dans ce contexte, la présente publication met en lumière les priorités politiques qui nous occuperont au cours de l'année à venir.

La révision de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) nous a déjà accompagnés l'année dernière. Il est essentiel de tenir compte des besoins des établissements des zones urbaines au même titre que ceux des régions alpines. En outre, nous nous engageons pour que la pression exercée par les coûts ne soit pas accentuée en raison d'une hausse de la TVA et que le taux spécial pour les prestations d'hébergement soit maintenu.

Le développement d'un marché du travail performant reste un défi. Il va de pair avec le renforcement du partenariat social. Il convient d'empêcher toute attaque contre la collaboration mise en place au fil des ans entre les associations patronales et les syndicats afin de pouvoir maintenir celle-ci un marché du travail en constante évolution. Pour contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au moyen de mesures à long terme, nous considérons en outre qu'il est essentiel d'accroître l'attrait des diplômés dans la branche. C'est pourquoi nous nous engageons notamment en faveur des titres complémentaires «Professional Bachelor» et «Professional Master».

En ces temps de changement, nous sommes déterminés à défendre avec force les intérêts de notre secteur et à élaborer ensemble des solutions qui garantissent un avenir durable à la branche suisse de l'hébergement.



Nicole Brändle
Directrice



Magdalena Glausen
Responsable Politique

Pour une SCH dynamique et tournée vers l'avenir

HotellerieSuisse soutient la révision de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) et la modernisation qui en découle. Malheureusement, le Conseil fédéral a omis d'inclure dans la révision l'extension du périmètre d'encouragement aux villes et le programme d'impulsion pour les rénovations énergétiques. HotellerieSuisse demande que les deux interventions adoptées par le Parlement soient mises en œuvre de toute urgence.

[22.3021](#) Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement.

[19.3234](#) Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin.

[Vue d'ensemble](#) des bases légales de la SCH

Lors de la session d'hiver 2022, le Parlement a clairement approuvé la motion relative à l'extension du périmètre d'encouragement de la SCH aux villes. À l'avenir, les établissements urbains devraient pouvoir bénéficier, tout comme l'hôtellerie des régions rurales et de montagne, de financements complémentaires octroyés par la Société suisse de crédit hôtelier (SCH). En effet, il n'est plus possible de délimiter clairement les villes et les régions touristiques en fonction du taux d'occupation saisonnier. Les villes connaissent de plus en plus d'effets saisonniers tandis que les régions de montagne sont parvenues à lisser leur saisonnalité, notamment dans le but de promouvoir le tourisme toutes saisons.

Par ailleurs, le Parlement a adopté à l'automne 2021 une motion chargeant le Conseil fédéral de lancer un programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'espace alpin. Alors que les rénovations énergétiques dans les zones urbaines sont actuellement plus accessibles, les établissements de l'espace alpin doivent faire face à des coûts jusqu'à 30 % plus élevés en raison des trajets, du transport de grands volumes et d'un manque de concurrence entre les artisans. C'est pourquoi ces entreprises ont besoin d'aide pour entreprendre des rénovations énergétiques.

HotellerieSuisse se félicite de la modernisation de la Société suisse de crédit mais regrette que deux motions importantes pour notre branche ne soient pas mises en œuvre. La branche de l'hébergement demande que l'on profite de la révision générale pour appliquer la volonté du Parlement.



«Dans le cadre de la révision de la SCH, la volonté du Parlement doit être prise en compte et les deux motions, essentielles pour la branche de l'hébergement, mises en œuvre. Le périmètre d'encouragement doit être étendu à toute la Suisse. De plus, les établissements des régions de montagne ont besoin d'aide pour atteindre les objectifs climatiques.»



Nicolo Paganini
conseiller national du Centre



Tenez-vous au courant des actualités liées à la révision de la SCH sur hotelleriesuisse.ch/sch



Calendrier

Les délibérations au Parlement débuteront au printemps 2025, après la publication du rapport de consultation et du message du Conseil fédéral. En fonction du déroulement des débats, la loi révisée entrera probablement en vigueur mi-2026 ou début 2027.

Égalité des chances pour une formation professionnelle supérieure forte

Les diplômé·e·s et les prestataires de la formation professionnelle supérieure sont confrontés à de gros désavantages concurrentiels par rapport aux hautes écoles et à l'étranger. La formation professionnelle supérieure forme des spécialistes et des cadres hautement qualifiés, mais les personnes extérieures n'en connaissent pas la valeur. En 2025, le Parlement débattera de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. L'introduction des titres complémentaires «Professional Bachelor» et «Professional Master» ainsi que la protection de l'appellation «École supérieure» sont particulièrement importantes.

[Modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle \(LFP\) et de l'ordonnance sur la formation professionnelle \(OFPr\), Mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure](#)

[23.3295](#), [23.3296](#), [23.3297](#), [23.3298](#) et [23.3389](#)

Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure

Les diplômé·e·s de la formation professionnelle supérieure contribuent de manière significative à la compétitivité de la Suisse. Cette dernière, en revanche, ne fait pas grand-chose pour la compétitivité des diplômé·e·s de la formation professionnelle supérieure. Ces personnes sont désavantagées à plusieurs égards par rapport à celles titulaires d'un diplôme d'une haute école: elles doivent payer des frais d'études plus élevés et obtiennent des titres de diplômes que, souvent, les personnes extérieures ne connaissent pas. Contrairement à l'appellation «Haute école spécialisée», par exemple, «École supérieure» n'est pas protégée. De plus, les examens fédéraux ne peuvent pas être passés en anglais. Au vu de ces conditions inégales, il n'est guère surprenant que la formation professionnelle supérieure perde de plus en plus de terrain sur le marché de la formation.

Le train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure offre l'occasion d'apporter enfin quelques améliorations importantes. L'introduction des titres complémentaires «Professional Bachelor» et «Professional Master» est essentielle afin de préciser qu'il s'agit de diplômes du degré tertiaire axés sur le marché du travail. Cela crée une meilleure égalité des chances non seulement à l'étranger, mais aussi face aux entreprises et responsables RH d'envergure internationale situés en Suisse. La protection de l'appellation «École supérieure» et l'élargissement des langues pour les examens fédéraux sont également attendus depuis longtemps. La question de la charge financière ne fait certes pas partie du train de mesures de la Confédération mais doit néanmoins être poursuivie.



«Les diplômé·e·s de la formation professionnelle supérieure sont des spécialistes hautement qualifiés. Ces personnes méritent donc d'être reconnues à leur juste valeur en Suisse comme à l'étranger.»



Urs Bircher
membre du Comité exécutif, hôtelier et administrateur



Tenez-vous au courant des actualités liées à la politique de la formation sur hotelleriesuisse.ch/politique-formation



Calendrier

Le Parlement va débattre d'un projet de loi pour les titres complémentaires dans le cadre du train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. Le Conseil des États doit se pencher également sur les motions [23.3295](#), [23.3296](#), [23.3297](#), [23.3298](#) et [23.3389](#) «Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure», adoptées par le Conseil national.

Maintien du taux spécial de TVA pour donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme

Le taux spécial de TVA pour les prestations d'hébergement est indispensable à la compétitivité et à l'avenir du tourisme suisse. Sa prolongation au-delà de 2027 est une étape décisive pour garantir la sécurité en matière de planification et conserver l'attrait de la Suisse en tant que destination touristique. Une suppression mettrait en péril non seulement la branche de l'hébergement, mais aussi l'ensemble de la chaîne de création de valeur touristique.

[24.3624](#) Taux spécial de TVA. Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme

[24.3635](#) Taux spécial de TVA. Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme

Avec environ 55 % d'hôtes étrangers, le secteur suisse de l'hébergement est l'une des principales branches d'exportation du pays. Cependant, contrairement à d'autres branches d'exportation, elle ne peut pas délocaliser ses prestations à l'étranger et doit rester en Suisse, où les prix sont élevés. Le taux de TVA réduit est donc indispensable pour tenir compte du caractère d'exportation de la branche et assurer la compétitivité internationale de celle-ci.

Presque tous les pays européens avec lesquels la Suisse est en concurrence dans le domaine du tourisme appliquent également des taux de TVA réduits pour les prestations d'hébergement. Bien que la plupart des taux réduits en Europe soient supérieurs à celui de la Suisse, un passage au taux normal représenterait néanmoins un fardeau considérable. En effet, ce n'est pas le montant absolu du taux qui est déterminant, mais le rapport entre le taux spécial et le taux normal. Dans d'autres pays, la différence entre ceux-ci est similaire ou plus importante, ce qui réduit la charge fiscale de leurs établissements d'hébergement et leur procurerait ainsi un avantage concurrentiel. Une imposition au taux normal pourrait donc entraîner une baisse de la demande. Les expériences faites après le choc du franc en 2015 montrent que les variations de prix ont des répercussions significatives, en particulier sur les marchés allemand et italien.

Le Conseil fédéral table certes sur des recettes supplémentaires de 270 millions de francs à partir de 2028, mais ces gains à court terme seraient relativisés à long terme par les pertes économiques subies dans le secteur du tourisme. Une baisse du nombre d'hôtes, en particulier de ceux provenant de l'étranger, se traduirait par une diminution des chiffres d'affaires et des recettes fiscales, ce qui mettrait en péril la stabilité de la place touristique suisse et les quelque 80 000 emplois dans la branche.



«Le taux spécial de TVA est un élément essentiel pour renforcer l'hébergement suisse face à la concurrence mondiale. Sans cette mesure, nous risquons d'affaiblir à long terme l'attrait de la Suisse en tant que destination touristique et de mettre en péril la base économique de nos régions touristiques.»



Philipp Matthias Bregy
conseiller national du Centre



Tenez-vous au courant des actualités relatives au taux spécial de TVA sur hotelleriesuisse.ch/tva-taux-special



Calendrier

Les deux motions «Taux spécial de TVA. Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme» ([24.3635](#) et [24.3624](#)) seront traitées au Parlement dans le courant de l'année 2025. Le Conseil des États sera le premier à se prononcer sur le maintien du taux spécial.

Le partenariat social, la clé du succès pour assurer un avenir prospère à la branche

Le partenariat social est un modèle de réussite du marché du travail suisse. Il constitue un élément décisif du succès économique du pays. Les partenaires sociaux assument leurs responsabilités et définissent d'un commun accord les conditions de travail pour les entreprises et le personnel. Ils développent des solutions en tenant compte des spécificités de la branche et lui ouvrent ainsi la voie à un avenir prospère. Cet acquis ne doit pas être affaibli par des attaques politiques et des interventions de l'État.

[20.4738](#) Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables

[21.3599](#) CER-N Transparence sur les moyens financiers des commissions paritaires

[18.455](#) Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties

Le partenariat social est l'une des pierres angulaires de notre réussite économique. Les associations patronales et les syndicats en assument conjointement les responsabilités. Ils négocient les conditions de travail en tenant compte des spécificités de la branche. Grâce à leur proximité avec les entreprises, ils développent des solutions viables, adaptées aux exigences et aux défis auxquels les établissements et le personnel doivent faire face. C'est pourquoi les accords relevant du partenariat social doivent primer sur les réglementations étatiques.

La branche de l'hébergement est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre et a besoin de personnel qualifié. Comme dans tous les pays européens, l'évolution démographique entraînera d'importants changements sur le marché du travail au cours des vingt prochaines années. Dans le même temps, la numérisation modifie les rapports de travail traditionnels. Nous rejetons les modèles qui libèrent notamment les grandes plates-formes internationales de leurs responsabilités vis-à-vis du personnel et qui en répercutent les conséquences sur la collectivité. Il est donc d'autant plus important de créer des conditions-cadres optimales pour un partenariat social fort, qui permet de promouvoir et de développer les qualifications professionnelles du personnel.

Il est contre-productif d'intervenir dans le système du partenariat social, qui fonctionne très bien. Les réglementations légales générales fonctionneront encore moins à l'avenir, compte tenu de l'évolution rapide du monde du travail. Un partenariat social fort est indispensable pour façonner avec succès l'avenir de l'économie et du monde du travail. Pour ce faire, il faut de la confiance entre les partenaires sociaux et le monde politique, qui doit respecter l'autonomie et les intérêts de ces derniers. Ce n'est qu'ainsi que le partenariat social pourra exploiter pleinement son potentiel et contribuer à une économie forte.



«Pour relever les principaux défis de la branche et développer les bonnes stratégies, les partenaires sociaux doivent élaborer des mesures ciblées.»



Patrick Hauser

membre du Comité exécutif, hôtelier et député au Conseil cantonal de Lucerne



Tenez-vous au courant des actualités liées au partenariat social sur hotelleriesuisse.ch/partenerariat-social



Calendrier

Les deux motions [20.4738](#) Ettlin et [21.3599](#) CER-N ont été adoptées par le Parlement. Leur mise en œuvre nécessite une modification de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT). L'initiative parlementaire Grossen ([18.455](#)) est également en cours de mise en œuvre. À cet effet, il est prévu d'élaborer une loi fédérale visant à modifier les règles applicables aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante.

Autres thèmes importants présentant un intérêt pour la branche

[Révision de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail \(OLT 2\)](#): travail du dimanche dans les quartiers touristiques urbains. Procédure de consultation

Tourisme: ce qu'en pense la population suisse – [résultats de l'étude «Acceptation du tourisme» de Suisse Tourisme](#)

Le Conseil fédéral doit réviser sa proposition

La libéralisation des horaires d'ouverture des magasins permet d'accroître considérablement l'attrait touristique des villes suisses et de réduire le désavantage concurrentiel par rapport aux métropoles européennes. Le Conseil fédéral a mis en consultation une proposition à ce sujet. Malheureusement, celle-ci ne répond pas aux attentes de la branche de l'hébergement et manque ainsi l'objectif de promouvoir durablement l'attrait des villes. Nous demandons instamment au Conseil fédéral de modifier sa proposition, de supprimer les obstacles inutiles pour le commerce de détail et de renoncer à des réglementations supplémentaires relatives au marché du travail. Ce n'est qu'ainsi que le tourisme urbain pourra être renforcé à long terme en Suisse.

Anticiper pour que le tourisme soit en harmonie avec la population

Quelle place le tourisme doit-il occuper dans l'économie globale? Le débat autour de cette question est actuellement marqué par le mot-clé «surtourisme». Une étude publiée à l'été 2024 par Suisse Tourisme (ST) et la Conférence des directeurs d'offices de tourisme régionaux de Suisse (CDR) montre clairement qu'il n'y a pas de surtourisme généralisé en Suisse. On n'observe que quelques goulets d'étranglement temporaires à certains endroits. HotellerieSuisse prend néanmoins ce thème très au sérieux et participe activement au projet «Sensibilisation au tourisme» de la CDR, développé en collaboration avec Suisse Tourisme.

[21.3743](#) Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour

Allier judicieusement rentabilité et durabilité

Avec des financements d'impulsion uniques, Innotour soutient actuellement des projets qui promeuvent l'innovation, la collaboration ainsi que le développement et la diffusion des connaissances au sein du tourisme suisse. Toutefois, cela ne suffit pas pour les projets qui exigent une vaste mise en réseau, une grande coordination et un considérable changement des mentalités. Le transfert des connaissances nécessite un horizon temporel plus long que les simples financements de produits. Hans Stöckli, alors conseiller aux États, avait lancé une motion demandant de combler ce manque de financement au moyen d'un soutien à long terme par le biais d'Innotour. Le programme d'encouragement doit être complété par une option supplémentaire. La majorité du Parlement est ainsi en faveur d'un moyen de financement à plus long terme, qui va au-delà de l'aide initiale existante. Hotellerie-Suisse demande une mise en œuvre rapide et conforme au texte de la motion, en accordant une priorité élevée aux projets dans le domaine du développement durable et de la numérisation.

[22.3976](#) et [22.3977](#)
Supprimer les commissions d'interchange pour les opérations de paiement des cartes de débit

[Enquêtes de la COMCO sur les commissions d'interchange pour les cartes de débit](#)

Pour des paiements efficaces: les commissions d'interchange dans le viseur

La COMCO a conclu un accord avec Mastercard afin de réduire la commission d'interchange pour les paiements par carte de débit à 0,12 %. Cette réduction offre aux établissements des avantages significatifs en termes de coûts pour les paiements à la réception ou au restaurant et une sécurité en matière de planification jusqu'en 2033. Les paiements nationaux avec la même carte sur Internet ou par smartphone continuent toutefois d'entraîner des frais plus élevés, ce qui est incompréhensible. Malgré la réduction des commissions d'interchange pour les paiements par carte de débit, il reste important de garder un œil sur la commission totale des commerçant·e·s. Par ailleurs, HotellerieSuisse s'engage pour la suppression ou le plafonnement des commissions d'interchange pour les cartes de crédit et de débit car les fournisseurs de cartes peuvent couvrir les coûts du réseau au moyen d'autres sources de revenus. HotellerieSuisse plaide en outre en faveur d'une interdiction de nouvelles taxes sur les transactions par carte, d'une plus grande concurrence entre les fournisseurs de cartes et d'une répartition équitable des coûts pour les clientes et clients finaux.

[22.4413](#) Pénurie de logements dans les communes touristiques. Compléter l'article 3 OAIE afin que les logements pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable.

S'attaquer efficacement à la pénurie de logements pour le personnel

En matière de recrutement, non seulement la pénurie générale de main-d'œuvre qualifiée pose problème, mais aussi souvent le manque de logements pour le personnel. Cela touche particulièrement les régions de montagne, où les logements sont rares et où le personnel ne s'engage généralement que pour une seule saison.

Les causes de cette pénurie de logements pour le personnel sont multiples. Il s'agit notamment des lois complexes sur l'aménagement du territoire et des longues procédures bureaucratiques. Une autre cause est la loi sur les résidences secondaires, en vigueur depuis 2016. Il est particulièrement difficile de résoudre ce problème car le secteur du logement s'étend à différents domaines politiques et à plusieurs niveaux fédéraux.

HotellerieSuisse demande que la situation ne soit pas aggravée au niveau fédéral par de nouvelles restrictions relatives à l'aménagement du territoire et que les obstacles à la construction de nouveaux bâtiments ou à la réaffectation de bâtiments existants soient supprimés. Un pas possible dans la bonne direction au niveau fédéral est l'intervention du conseiller aux États Martin Schmid (PLR/GR), qui permettrait de faciliter la construction de nouveaux logements pour le personnel.

[Initiative pour la durabilité](#)
et [accords bilatéraux III](#)

La Suisse a besoin de l'Europe!

La Suisse se trouve au cœur de l'Europe. Avec les accords bilatéraux III, elle entend rétablir des relations réglementées avec l'UE et sécuriser et développer l'accès au marché intérieur de celle-ci. L'UE est de loin le principal partenaire économique de la Suisse. Sans les accords bilatéraux III, notre pays devra s'attendre à une perte de prospérité. HotellerieSuisse soutient donc une conclusion rapide des négociations et un traitement prompt de ce dossier au Parlement.

L'initiative pour la durabilité ne veut pas d'une Suisse à 10 millions d'habitant.e.s. Dans les faits, cela ne serait possible que si l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE était dénoncé. Or celle-ci constitue l'une des quatre libertés fondamentales de l'UE et revêt une grande importance pour les branches à forte intensité de main-d'œuvre comme l'hébergement. Si cet élément important des accords bilatéraux est supprimé, il sera impossible de recruter suffisamment de main-d'œuvre qualifiée pour le marché du travail suisse. Le succès de la place économique suisse dépend des accords bilatéraux.

[16.3902](#) Interdire les contrats léonins des plates-formes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais

[21.4426](#) Halte au chaos provoqué par les bulletins d'arrivée dans le secteur de l'hébergement

[23.3068](#) Créer une loi sur les marchés numériques pour la Suisse.

[23.3069](#) Créer une loi sur les marchés numériques pour la Suisse.

Suivre l'évolution concernant les plates-formes de réservation

La «lex Booking» est en vigueur en Suisse depuis décembre 2022. Dès lors, les hôtels peuvent proposer leurs chambres à des prix plus avantageux et à de meilleures conditions sur leur propre site Internet que sur les OTA. Une grande partie des nuitées est encore générée via les plates-formes de réservation, ce qui crée une certaine dépendance. Il s'agit de protéger la liberté entrepreneuriale des hôtelières et hôteliers et de mettre un terme aux méthodes qui la restreignent. C'est pourquoi nous suivons de près les évolutions dans ce domaine et nous engageons activement contre les contrats léonins des plates-formes de réservation en ligne.

Ne pas manquer la transformation numérique et ne pas négliger les nouveaux risques concurrentiels

Étant donné que les cantons sont responsables de la gestion du système de déclaration des hôtes dans le secteur de l'hébergement professionnel, il existe un patchwork cantonal en ce qui concerne l'obligation de déclarer les hôtes et la conservation des données. La motion de la conseillère aux États Andrea Gmür veut changer cela et demande au Conseil fédéral de mettre en place une solution numérique nationale. Celle-ci permettrait d'alléger considérablement la charge administrative, raison pour laquelle HotellerieSuisse est très favorable à une solution fédérale uniforme.

Avec ses législations sur les marchés numériques et sur les services numériques, l'Union européenne a pris des mesures pour garantir une concurrence libre et loyale dans le domaine numérique et renforcer la protection des consommatrices et consommateurs. Les entreprises ayant une position dominante, en particulier, sont soumises à des exigences plus strictes. HotellerieSuisse soutient tous les efforts visant à exiger, en Suisse aussi, des responsabilités claires de la part des plates-formes en ligne et des conditions de concurrence équitables. Le virage numérique apporte beaucoup d'innovations et d'avantages, mais les obligations et droits correspondants doivent suivre cette évolution.



[24.021](#) Initiative pour la responsabilité environnementale

[Pour une politique climatique sociale – initiative pour l’avenir](#)

[24.4165](#) Locations de courte durée: ne pas aggraver la pénurie de logements

Énergie et environnement: des solutions durables pour l’hébergement

Dans le domaine de la protection du climat, les exigences en faveur de mesures de protection de l’environnement plus strictes augmentent. L’initiative pour la responsabilité environnementale, qui sera soumise au vote en février 2025, et l’initiative pour une politique climatique sociale exigent des réglementations de grande envergure, qu’HotellerieSuisse rejette car elles représentent une intervention excessive dans l’économie. HotellerieSuisse critique le fait que les mesures ne laissent que peu de marge de manœuvre aux entreprises pour innover, ce qui pourrait mettre en péril leur compétitivité. L’association plaide plutôt en faveur d’une approche équilibrée alliant protection du climat et libertés économiques afin de trouver des solutions viables à long terme.

À armes égales face aux locations de courte durée

Au printemps 2024, les États membres de l’UE ont adopté le Short-Term Rentals (STR) Regulation, qui prévoit la saisie et l’échange des données sur les locations de courte durée via les plates-formes en ligne. Une adaptation du règlement de l’UE est judicieuse pour la Suisse car ici aussi, les données sur les locations de courte durée font défaut. HotellerieSuisse s’engage en faveur de l’égalité de traitement entre la branche de l’hébergement et les formes d’hébergement alternatives et demande au Conseil fédéral de mettre en place une collecte uniforme des données sur les locations de courte durée. Dans le respect des compétences fédérales en la matière, la Confédération doit uniquement créer l’infrastructure numérique permettant de collecter et d’échanger les données sans entraves bureaucratiques et mettre les données traitées à la disposition des cantons.

Faits et chiffres

En Suisse, le tourisme est l'une des principales branches d'exportation. Il est étroitement lié à d'autres secteurs économiques et constitue en partie la base de leur existence. Le tourisme crée chaque année pour l'économie suisse une valeur ajoutée directe de plus de 20 milliards de francs suisses, dont environ 6,6 milliards sont générés par la branche de l'hébergement. L'évolution de la demande touristique est actuellement positive, surtout grâce aux marchés éloignés. Toutefois, en raison de la concurrence croissante au niveau mondial, la demande devient de plus en plus sensible au prix. Il est donc d'autant plus important de réunir les conditions-cadres nécessaires pour que cette évolution positive de la demande en Suisse se transforme en valeur ajoutée.

Pour héberger les hôtes, il faut du personnel. Or la situation liée à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée continue de s'aggraver. L'indicateur synthétique des difficultés de recrutement, qui mesure la proportion des entreprises ayant des difficultés à trouver du personnel, est en hausse. En raison de la structure démographique en Suisse et en Europe, il faut s'attendre à ce que la situation reste tendue. L'indicateur affichait une valeur de 38,8 % au deuxième trimestre 2024, de 22,7 % au cours de la même période en 2020, de 36,6 % en 2019 et de 24,9 % en 2010. En outre, la branche continue de lutter contre la hausse des coûts.

	2019	2023	Extrapolation pour 2024*
Valeur ajoutée touristique brute	CHF 20,4 mia	CHF 20,8 mia	
Valeur ajoutée brute de l'hébergement (hôtellerie et parahôtellerie)	CHF 5,9 mia	CHF 6,6 mia	
Part du tourisme dans la valeur ajoutée brute totale	2,9 %	2,7 %	
Emplois liés au tourisme (en équivalents plein temps)	174 220	182 765	
Emplois dans le secteur de l'hébergement (en équivalents plein temps, hôtellerie et parahôtellerie)	63 003	66 081	67 244
Nuitées dans l'hôtellerie	39,6 mio	41,8 mio	42,4 mio
Chiffre d'affaires de l'hébergement dans l'hôtellerie*	CHF 4,7 mia	CHF 5,9 mia	CHF 6,1 mia

*Estimation/extrapolation d'HotellerieSuisse

Sources

[Compte satellite du tourisme de l'OFS](#)

[Statistique de l'emploi de l'OFS](#)

[Statistique de l'hébergement touristique de l'OFS](#)

[Portail de benchmark hôtelier d'HotellerieSuisse](#)

Contact

Nous sommes là pour vous

Notre équipe de Public Affairs se tient à votre disposition pour toute question et demande d'informations de fond.

hotelleriesuisse.ch/fr/public-affairs

Restez au courant

Inscrivez-vous sur hotelleriesuisse.ch/sessions pour recevoir nos bulletins d'information consacrés aux sessions.

Mentions légales

Décembre 2024

Éditrice

HotellerieSuisse, Berne

Photos

Photo de couverture, p. 16: www.unsplash.com

Portraits MAD

HotellerieSuisse

Monbijoustrasse 130

Case postale

CH-3001 Berne

politik@hotelleriesuisse.ch

www.hotelleriesuisse.ch

